

COMMUNE DE DURTAL

Arrondissement d'ANGERS

Département de Maine-et-Loire

**Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal, concernant
les travaux de peinture au Restaurant du Cœur.**

Le Maire de la Commune de DURTAL,

Vu le code de la commande publique,

Vu les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques,

Vu les délégations du maire attribuées par le conseil municipal du 21 mars 2026,

Vu les travaux de rénovation du local du Restaurant du Cœur,

Vu le devis de l'entreprise Amoneau Sullivan pour un montant de 6 496,00 € HT
soit 7 795,20 € TTC en date du 30 août 2025,

Vu le devis de l'entreprise SARL Michael Dinomais Peinture pour un montant de
5 670,00 € HT soit 6 804,00 € TTC en date du 16 mars 2026,

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux de
rénovation du local du Restaurant du Cœur,

Considérant que la réfection de l'isolation du bâtiment nécessite la réalisation de
travaux de peinture afin d'assurer la remise en état des surfaces intérieures,

DECIDE

Article 1 : Le Maire de la commune de Durtal, a décidé d'attribuer le marché de la
rénovation peinture au Restaurant du Cœur, 1Ter rue Beau Site, pour un montant
de 5 670,00 € HT soit 6 804,00 € TTC à l'entreprise SARL Michael Dinomais
Peinture 5 rue Mouille 49630 Mazé-Milon

Article 2 : Le Maire de la commune de Durtal, la directrice générale des services
de la commune de Durtal, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution
de la présente décision.

Fait à Durtal, le 23 mars 2026
Le Maire, Stéphanie GOHIER

